

# LE HAILLAN

## ELECTIONS MUNICIPALES du 6 mars 1983



Madame, Monsieur, Chère concitoyenne, Cher concitoyen,

Tous les 6 ans l'heure de vérité sonne pour les élus municipaux. Pendant des années la confiance des Haillanaises et des Haillanais m'a fait l'honneur de présider aux destinées de la commune. J'ai essayé d'en être digne, aidé en cela par les femmes et les hommes qui, par leur attachement au bien public, m'ont permis de faire du Haillan, la ville que vous connaissez aujourd'hui.

Si le bilan qui vous est présenté dans le bulletin municipal est important, il est de mon devoir de vous donner aussi des explications sur les événements qui ont marqué notre dernier mandat. Dès le début, contrairement aux engagements pris par les uns et les autres, **la politique politicienne est hélas, entrée à la mairie**, et s'y est installée.

Derrière l'unanimité trompeuse des délibérations officielles du Conseil Municipal, se cachent depuis longtemps de profondes dissensions. Trois adjoints, aujourd'hui démissionnaires de leur poste, suivis de quelques conseillers municipaux inconditionnels, se sont ingéniés à promouvoir, sous le couvert de leur idéologie, l'ambition personnelle de M. Dulout, au détriment de la bonne gestion de votre commune.

**Leur objectif ? Se débarrasser du Maire qui les a fait élire et installer à sa place son 2<sup>e</sup> adjoint qui brigue aujourd'hui le siège de Premier Magistrat.**

**Par quels moyens ? Diviser pour régner !** Voici les faits dans l'ordre chronologique.

Le 14 septembre 1979, M. Dulout met en place un groupe politique déterminé et sectaire qui, se croyant majoritaire au sein du Conseil Municipal, pense pouvoir dicter sa loi au Maire et à la Commune.

### **C'est le premier acte de division du Conseil Municipal**

Le 26 octobre suivant, une véritable motion de défiance et de mise en demeure m'est adressée. Elle fait état de désaccords graves et multiplie des exigences où la démagogie s'allie au ridicule. Les propositions précises en sont absentes.

### **La scission devient effective sinon officielle**

Dans cette situation, la majorité du Conseil Municipal, soucieuse de l'intérêt de la Commune et de ses administrés, condamne cette tentative de mise en tutelle.

Le groupe minoritaire se réfugie alors dans l'**opposition interne et stérile**. Dans nos réunions de commissions, ce sont alors critiques systématiques et harcèlement continu. La lecture de leurs comptes-rendus est à ce propos édifiante. M. Dulout critique toujours et rarement propose. Il laisse aux autres le risque de décider et surtout d'agir à sa place. Dans les séances du Conseil Municipal, il vote toutes les décisions qu'il avait combattues en commissions.

Peu à peu, son groupe devient un véritable clan d'opposants qui n'ose pas par manque de courage ou par opportunité politique aller à la rupture.

Il est vrai que pour discuter et décider, il faut connaître les affaires et les suivre. Il faut renoncer à d'agréables moments de loisirs pour des heures d'études des dossiers importants. La Mairie est le plus souvent moins attirante que les aires de jeu et de détente.

**A titre d'excuses, M. Dulout tente d'accréditer l'idée qu'on l'empêche de travailler ! FAUX. ARCHI FAUX !**

Je n'ai jamais retiré à chacun de mes adjoints, sa délégation officielle. Fort heureusement pour la commune, trois d'entre eux l'ont exercée avec beaucoup de dévouement, récompensé par d'excellents résultats.

Mais le bilan du 2<sup>e</sup> adjoint est à ce point négatif que je me pose alors un véritable cas de conscience. Il n'a pas les qualités nécessaires. Il ne s'intéresse pas aux affaires publiques. Il n'a fait, en cinq ans, aucun travail, sinon s'être livré à des jeux politiques et vains. Il ne peut être, à mes yeux, un bon conseiller général.

Mon honnêteté intellectuelle et politique refuse cette candidature obtenue par une investiture acquise dans des conditions sur lesquelles j'ai fait, à l'époque, les plus extrêmes réserves. L'opinion publique que je mets en garde ne s'y trompe d'ailleurs pas. Et c'est la sanction du suffrage universel. Le dépit personnel ajouté au désaveu des électeurs pousse M. Dulout

**dans l'opposition déclarée et permanente**

Dès lors, la rancœur prime l'intérêt général. **Il renonce à ses fonctions d'adjoint** imité fidèlement par deux de ses collègues. C'est l'escalade.